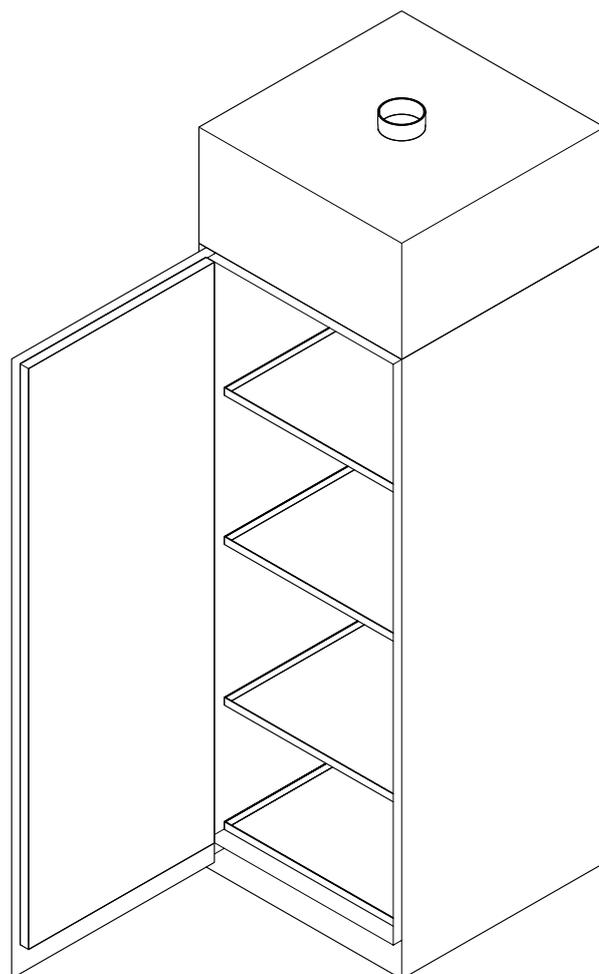


NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN



ARMOIRE DE SÉCURITÉ POUR PRODUITS CHIMIQUES ET SUBSTANCES CORROSIVES

DISPOSITIF DE PROTECTION
COLLECTIVE



www.exactaoptech.com

STOCKAGE DES LIQUIDES DANGEREUX

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	6	5	UTILISATION	17
1.1	Contenu et but du manuel	6	5.1	Espaces utiles et passages	17
1.2	Propriété des informations	6	5.2	Mise en service	17
1.3	Conventions	6	5.3	Stockage	17
1.3.1	Conventions terminologiques	6	5.3.1	Capacité de stockage	17
1.3.2	Conventions typographiques	6	5.4	Étagères de rétention et bac de rétention	19
1.4	Données d'identification du fabricant	6	6	ENTRETIEN	21
1.5	Données d'identification de l'armoire	6	6.1	Registre de contrôle et d'entretien	21
1.6	Assistance	6	6.2	Entretien ordinaire	21
1.7	Responsabilité	6	6.2.1	Contrôles quotidiens et mensuels à effectuer de manière indépendante	21
2	SÉCURITÉ	7	6.3	Entretien extraordinaire	22
2.1	Introduction	7	6.3.1	Remplacement du filtre d'aspiration d'air	22
2.1.1	Stockage des produits chimiques	7	7	DÉSACTIVATION ET MISE AU REBUT	22
2.1.2	Protection et agencement des récipients	7	7.1	Désactivation	22
2.2	Avertissements généraux	8	7.1.1	Précautions d'entreposage	22
2.3	Interdictions	9	7.2	Mise au rebut	23
2.4	Équipements de protection individuelle (EPI)	9	7.3	Information aux utilisateurs	23
3	DESCRIPTION	10	8	ANOMALIES	23
3.1	Armoire de sécurité pour Produits Chimiques et Substances Corrosives	10			
3.2	Caractéristiques principales	10			
3.3	Structure	10			
3.4	Utilisations prévues	10			
3.5	Utilisations non prévues	10			
3.6	Principe de fonctionnement	11			
4	INSTALLATION	11			
4.1	Réception du produit	11			
4.2	Caractéristiques techniques	11			
4.2.1	Électro-aspirateur (s'il est présent)	13			
4.3	Transport	13			
4.3.1	Conditions de transport	14			
4.3.2	Vérification des dommages causés pendant le transport	14			
4.4	Entreposage	14			
4.5	Prédispositions à la charge du client	14			
4.6	Manutention	14			
4.6.1	Armoire emballée	14			
4.6.2	Armoire déballée et assemblée	15			
4.7	Lieu de positionnement	15			
4.8	Positionnement	16			
4.9	Équipement interne	16			
4.9.1	Bac de rétention sur le fond (en option)	16			
4.9.2	Étagères de rétention	16			

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi une Armoire de sécurité produite par notre entreprise. C'est un choix avec lequel vous avez fait un investissement décisif pour la sécurité dans votre entreprise.

Nos produits permettent de stocker des substances dangereuses sur le lieu de travail de manière pratique et sûre, tout en maintenant un environnement de travail qui répond aux exigences de sécurité.

Cette notice d'instruction contient des informations et des conseils importants qu'il faut absolument respecter pour une utilisation optimale de l'Armoire de sécurité pour Produits Chimiques et Substances Corrosives.

Encore merci !

EXACTA

AVANT DE SIGNER LE DOCUMENT DE TRANSPORT (COMME INDIQUÉ ÉGALEMENT SUR L'EMBALLAGE), VÉRIFIEZ IMMÉDIATEMENT L'INDICATEUR « TILTWATCH » APPLIQUÉ À L'EXTÉRIEUR DE L'EMBALLAGE.

SI LE SIGNAL EST ROUGE, CELA SIGNIFIE QUE L'ARMOIRE DE SÉCURITÉ A ÉTÉ MANIPULÉE DE MANIÈRE INCORRECTE PENDANT LE TRANSPORT.

VEUILLEZ INFORMER IMMÉDIATEMENT LE CHAUFFEUR ET LE TRANSPORTEUR, PUIS INSCRIVEZ VOTRE « ACCEPTATION AVEC RÉSERVE » SUR LE DOCUMENT DE TRANSPORT, EN EXPLIQUANT LES RAISONS.

GARANTIE

En tant que fabricant, la garantie des armoires de sécurité pour les substances dangereuses est de 36 mois à compter de la date de livraison.

Ces armoires, en tant qu'équipement technologique de sécurité, sont soumises, conformément aux normes EN et DIN, à des **contrôles annuels obligatoires par le service technique d'assistance agréé ou par des personnes qui, en raison de leur formation, leur expérience ainsi que de leur connaissance des règlements, sont autorisées par le responsable du service de prévention et de protection (RSPP).**

EXCLUSION DE LA GARANTIE : ARMOIRES CHIMIQUES POUR LES PRODUITS ACIDES ET BASIQUES SI AUCUN SYSTÈME D'ASPIRATION APPROPRIÉ N'EST PRÉVU.

L'ABSENCE DE CES CONTRÔLES INVALIDERA LA GARANTIE.

NORMES ET CERTIFICATIONS

Les standards de performance de l'Armoire de sécurité pour Produits Chimiques et Substances Corrosives sont conformes aux exigences de sécurité et de performance fixées par les normes communautaires.

Notamment la norme technique :

- UNI EN61010-1/ CEI 66-5- safety requirements for electrical equipment for measurement, control and laboratory use - Part 1: Exigences générales
- UNI EN 16121:2017 - non-domestic storage furniture - requirements for safety, strength, durability and stability.

L' Armoire de sécurité est certifiée par le BUREAU VERITAS.

ÉCRIVEZ ICI LE NUMÉRO DE SÉRIE ARMOIRE DE SÉCURITÉ POUR PRODUITS CHIMIQUES ET SUBSTANCES CORROSIVES

GAMMA

MODÈLE	Code	
	PORTES PLEINES	PORTES EN VERRE
CHEMICALS AVEC ASPIRATEUR ET FILTRE	EO103	CS103G
	EO104	CS104G
	EO106	CS106G
CHEMICALS BASIC	EO102	CS102G
	EO105	CS105G
PVC HAUTE DENSITÉ	EO102PVC	
	EO103PVC	
	EO104BPVC	
	EO104PVC	
	EO105PVC	
	EO106PVC	
	EO101PVC	
	EO100PVC	
WOODLINE AVEC ASPIRATEUR ET FILTRE	EO103W	
	EO104W	
	EO106W	
WOODLINE BASIC	EO102W	
	EO105W	
	EO101W	
	EO100W	
CS (ÉTAGÈRES FIXES)	EO103P	CS103PG
	EO106P	CS106PG
	EO104P/2C	CS104PG/2C
	EO104P/3C	CS104PG/3C
	EO104P/4C	CS104PG/4C
CS (ÉTAGÈRES COULISSANTES)	EO103PS	CS103PGS
	EO106PS	CS106PGS
MULTIRISK	EOB60	CSB60G
	EOB62	CSB62G
	EOB63	CSB63G
	EOB120	CSB120G
	EOB124	CSB124G
	EOB60UB	
	EOB120UB	
STOCKAGE DES POISONS	EO107	
E-LINE	E740/54	
	E740	
	E740/54S	
	E740/S	
CYTOTOXIC	EO103H	CS103GH
	EO106H	CS106GH

MODÈLE	Code	
	ACIDES	BASES
COMBISTORAGE UNDERBENCH ACIDES / BASES		
400 - DROIT	EO140AD	EO140BD
	EO714AD	EO714BD
400 - GAUCHE	EO140AS	EO140BS
	EO714AS	EO714BS
400 - TIROIR	EO140AC	EO140BC
	EO714AC	EO714BC
500 - DROIT	EO150AD	EO150BD
	EO715AD	EO715BD
500 - GAUCHE	EO150AS	EO150BS
	EO715AS	EO715BS
500 - TIROIR	EO150AC	EO150BC
	EO715AC	EO715BC
600 - DROIT	EO160AD	EO160BD
	EO716AD	EO716BD
600 - GAUCHE	EO160AS	EO160BS
	EO716AS	EO716BS
600 - TIROIR	EO160AC	EO160BC
	EO716AC	EO716BC

MODÈLE	Code	
	2 PORTES	TIROIR
COMBISTORAGE UNDERBENCH ACIDES / BASES		
890	EO190AB	EO190CAB
	EO719AB	EO719CAB
1000	EO100AB	EO100CAB
	EO710AB	EO710CAB
1100	EO110AB	EO110CAB
	EO711AB	EO711CAB

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Contenu et but du manuel



Cette notice décrit l'**Armoire de sécurité**, son utilisation et ses caractéristiques techniques.



Le but de cette notice est de fournir les notions indispensables pour l'utilisation et l'entretien de l'**Armoire de sécurité**, de créer un sens de responsabilité et de connaissance de ses possibilités et ses limites.



Les personnes considérées aptes à effectuer un travail déterminé doivent avoir les capacités physiques et de compréhension suffisantes pour bien assimiler les instructions fournies.



Les instructions de cette notice viennent s'ajouter aux obligations de respect de la réglementation en vigueur concernant les normes de sécurité sur les accidents du travail, elles ne les remplacent pas.

1.2 Propriété des informations

Cette notice contient des informations de propriété exclusive, tous droits réservés.

La reproduction partielle ou intégrale de cette notice, est strictement interdite, sans l'accord préalable et écrit de **EXACTA**

L'utilisation de ce document est réservée exclusivement au client qui a reçu la notice accompagnant l'**Armoire de sécurité** et uniquement dans des buts d'installation, d'utilisation et d'entretien du produit concerné.

EXACTA déclare que les informations contenues dans cette notice correspondent aux spécifications techniques et de sécurité de l'**Armoire de sécurité** concernée par cette notice.

EXACTA décline toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects subis par des personnes, des biens ou des animaux domestiques dérivant de l'utilisation de ce document ou de l'**Armoire de sécurité** dans des conditions autres que celles expressément prévues.

EXACTA se réserve le droit d'apporter des modifications ou des améliorations sans préavis à ce matériel documentaire ainsi qu'à l'**Armoire de sécurité** et éventuellement aux produits commercialisés, du même modèle que celui concerné par cette notice mais ayant un numéro de série différent.

Les informations contenues dans cette notice se réfèrent notamment à l'**Armoire de sécurité** spécifiée dans le paragraphe «1.5 Données d'identification de l'armoire» a pag. 6.

1.3 Conventions

1.3.1 Conventions terminologiques

- Produit, armoire, Armoire de sécurité: **Armoire de sécurité pour Produits Chimiques et Substances Corrosives**.
- Les descriptions de direction, sens et position (droite de l'armoire/gauche de l'armoire) se réfèrent à la position de l'opérateur face au tableau de commande principal.
- Personnel qualifié: personnes qui, de par leur formation, expérience et instruction, ainsi que de leurs connaissances des normes, prescriptions, et mesures sur la prévention des accidents et sur les conditions de travail:
 - ont été autorisées par le responsable de la sécurité à effectuer toute activité nécessaire ;
 - sont en mesure de reconnaître et éviter tout risque de danger.

1.3.2 Conventions typographiques

EPI : Équipements de protection individuelle.

(3) ou **(B)** : Représentation symbolique d'un dispositif de commande ou de signalement (par exemple boutons, sélecteurs et voyants lumineux) ou d'une partie du produit.



ATTENTION/IMPORTANT = informations importantes qui exigent un maximum d'attention.



DANGER = actions qui exigent une extrême prudence et une préparation adéquate.



INTERDIT = actions qui NE DOIVENT absolument pas être effectuées.

REMARQUE = phrase qui contient des informations importantes, mises en évidence hors du texte auquel elle se réfère.

1.4 Données d'identification du fabricant

EXACTA

Via Peschiere, 53/A - 31032 Casale sul Sile (TV) Italy
Téléphone: +39 0422 785539 - Fax: +39 0422 827739
www.exactaoptech.com

1.5 Données d'identification de l'armoire

La plaque d'identification sur le produit indique les données et les caractéristiques techniques fondamentales de l'**Armoire de sécurité pour Produits Chimiques et Substances Corrosives**.



Les données que le fabricant indique sur la plaque doivent toujours être communiquées lors de toute demande d'assistance ou de fourniture de pièces détachées.

1.6 Assistance

En cas de doutes ou de problèmes, le Service Technique d'Assistance agréé **EXACTA** est à la disposition des clients pour leur apporter un support technique, des cours de formation et d'entretien.

1.7 Responsabilité

EXACTA décline toute responsabilité en cas de dommages subis par des personnes, des animaux domestiques ou des biens dérivant du non-respect des consignes de sécurité et des recommandations contenues dans la documentation fournie.

2 SÉCURITÉ



Il est recommandé de lire attentivement ce qui suit et de suivre à la lettre les instructions fournies, pour éviter tout inconvénient ou accident pendant le fonctionnement du produit.



Ce chapitre vient s'ajouter aux obligations de respect de la réglementation en vigueur concernant les normes de sécurité sur les accidents du travail, il ne les remplace pas.

2.1 Introduction

L'activité de laboratoire exige non seulement un jugement équilibré et une évaluation approfondie du risque mais aussi l'adoption de mesures appropriées pour réduire les risques en vue de protéger la santé et la sécurité des personnes concernées.

Il faut appliquer quatre principes fondamentaux aux activités de laboratoire :

1 Effectuer une évaluation préalable.

Évaluation du risque potentiel associé à la méthode analytique avant de l'appliquer.

2 Réduire le plus possible l'exposition aux agents chimiques.

Éviter que les agents chimiques entrent en contact avec la peau. Utiliser le plus possible les dispositifs pour réduire à l'extrême la durée et l'exposition aux agents chimiques. Toujours porter les équipements de protection individuelle (EPI) correspondants.

3 Ne pas sous-estimer les risques.

Être conscient que toutes les substances ou mélanges chimiques sont plus dangereux que les simples agents chimiques. Traiter toutes les substances dont la dangerosité n'est pas connue et les échantillons à analyser comme des agents potentiellement toxiques.

4 Être prêts en cas d'accident.

Savoir quelles sont les actions spécifiques à entreprendre en cas d'accident concernant des substances dangereuses. Il faut connaître l'emplacement de tous les systèmes de sécurité, du système d'alarme le plus proche en cas d'incendie, du téléphone le plus proche, connaître les numéros de téléphone à appeler et savoir que dire en cas d'évènement d'urgence, être préparés à dispenser les premiers soins.

2.1.1 Stockage des produits chimiques

La simple présence en laboratoire de substances/mélanges dangereux est une source de risque chimique. C'est pourquoi il faut prendre certaines précautions pour leur stockage, ce qui peut nécessiter une armoire particulière dite Armoire de sécurité.

Voici quelques recommandations générales.

AGENTS CANCÉRIGÈNES ET/OU MUTAGÈNES

Les substances/mélanges cancérigènes et/ou mutagènes de catégorie 1A et 1B selon le règlement CLP doivent toujours être gardées sous clé et l'accès à ces substances/mélanges ne doit être accordé qu'au personnel expressément autorisé.

GESTION DES RÉACTIFS

Dans la gestion des produits chimiques, il faut avoir un contrôle des quantités stockées, signaler leur dangerosité et préparer les interventions à effectuer en cas de déversement accidentel.

Il est donc conseillé de respecter les instructions suivantes :



Conservé pour chaque stock/armoire un registre mis à jour avec les substances/mélanges présents et les quantités stockées.



Effectuer un contrôle périodique (au moins une fois par an) des produits chimiques stockés : ceux qui ne sont pas identifiables, détériorés ou très anciens doivent être éliminés.



Réduire les quantités de produits chimiques dangereux au minimum nécessaire et remplacer, dans la mesure du possible, les produits dangereux par d'autres qui ne le sont pas ou le sont moins.



Conservé la fiche de données de sécurité mise à jour pour chaque substance/mélange en laboratoire et suivre les instructions spéciales indiquées sur la fiche (rubrique Manipulation et stockage).



Placer les panneaux d'avertissement (par exemple : matériaux inflammables) et les panneaux d'interdiction (par exemple : interdiction de flammes nues) nécessaires sur chaque stock/armoire.



Veiller à ce que tous les récipients soient étiquetés de manière à ce que leur contenu puisse être reconnu à tout moment.



Préparer les procédures d'urgence à appliquer en cas de fuite accidentelle du produit. Notamment, mettre à disposition, à proximité des armoires contenant des produits chimiques liquides, le matériel pour l'absorption et la neutralisation de tout déversement. Pour le choix du matériel le plus approprié, se référer aux fiches de données de sécurité.

2.1.2 Protection et agencement des récipients

Pour réduire la possibilité de briser accidentellement un récipient, les précautions suivantes sont recommandées :



Éviter de surcharger les étagères (respecter la charge maximale prévue. Voir le paragraphe «5.4 Étagères de rétention et bac de rétention» a pag. 19).



Éviter d'empiler les récipients les uns sur les autres. Placer de préférence les grands récipients et ceux contenant les substances/mélanges les plus dangereux en bas.



Éviter de placer les récipients sur des étagères trop hautes. Placer les substances/mélanges corrosifs, caustiques ou irritants en dessous du niveau des yeux.

 Utiliser, en l'absence d'étagères de rétention, des étagères dont le bord extérieur est surélevé afin d'éviter que les récipients ne glissent accidentellement.

 Veiller à ce que les substances/mélanges ne soient pas placés à proximité de sources de chaleur ou de la lumière directe du soleil.

COMPATIBILITÉ ET CONFINEMENT

Lors du stockage, il faut toujours envisager la possibilité d'une rupture accidentelle des récipients et prendre les précautions suivantes pour limiter les dégâts :

 Placer les substances/mélanges chimiquement incompatibles, c'est-à-dire capables de réagir chimiquement entre eux, dans des compartiments séparés. Cette condition implique, par exemple, que les acides soient séparés des bases.

 Conserver les récipients avec des matières solides dans des compartiments séparés des récipients contenant des liquides. **Les matériaux solides sont généralement peu réactifs, mais peuvent augmenter considérablement leur réactivité lorsqu'ils sont mis en contact avec un liquide.**

 Stocker les récipients de liquides dans des bacs de rétention en mesure de contenir un déversement accidentel. **Installer également un bac de rétention au fond de l'armoire.**

2.2 Avertissements généraux

 Ne pas oublier de remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou qui l'est moins (par exemple un réactif équivalent mais à dangerosité moindre, utiliser des solutions prêtes à l'emploi qu'on trouve dans le commerce plutôt que de traiter des substances pures).

 Lire préalablement et attentivement les fiches de données de sécurité (FDS) des produits chimiques que l'on entend utiliser. Les FDS doivent être à la disposition de l'utilisateur.

 Lire préalablement et attentivement les étiquettes sur les récipients, et notamment les pictogrammes, les indications de danger (H) et les conseils de prudence (P) qu'elles contiennent.

 Respecter les dispositions légales et les règlements relatifs à la manipulation des substances dangereuses ainsi que les remarques figurant dans cette notice.

 Les travaux sur le système électrique doivent être effectués en l'absence de courant et par des électriciens qualifiés. Voir également les règlements de prévention des accidents, les normes VDE, EN, CEI, CEE et les règlements du fournisseur d'électricité local.

 Les conditions d'installation particulières du client (par exemple, l'ancrage des armoires au bâtiment)

doivent être respectées.

 Les directives du service technique de contrôle/surveillance doivent être respectées.

 Respecter les règles de prévention des accidents et la directive sur les lieux de travail. Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

 Veiller à ce que les contrôles techniques de sécurité nécessaires soient effectués exclusivement par le service technique d'assistance agréé ou par un personnel spécialisé dûment autorisé, après utilisation des pièces de rechange d'origine.

 Utiliser l'armoire qu'après avoir suivi une formation. L'accès à l'armoire doit être interdit aux personnes non autorisées.

 La zone de rotation des portes doit toujours rester libre, les portes/tiroirs doivent être maintenus fermés.

 Un personnel spécialisé formé/autorisé permet d'éviter les dysfonctionnements, les dommages et la corrosion causés par un stockage inadéquat.

 Faire attention aux limites maximales des quantités de stockage, aux contraintes, etc.

 Il est interdit de placer des récipients plus grands que le volume du bac de rétention sur le fond. Les substances dangereuses déversées doivent être collectées et enlevées immédiatement.

 Une aération technique suffisante doit être assurée.

 Avant le stockage, vérifier la résistance des surfaces de l'armoire au produit chimique à stocker.

 Les récipients contenant des produits chimiques agressifs (acides et bases) doivent être rangés dans des armoires avec des étagères spéciales pour les acides et les bases.

 Le stockage de liquides corrosifs peut affecter le fonctionnement des dispositifs d'arrêt de l'air d'alimentation et d'évacuation.

 Pour procéder à la mise en service initiale, l'utilisateur doit inspecter l'armoire de sécurité pour détecter les dommages éventuels.

 Garder le laboratoire propre et en ordre.

 Faire immédiatement part au responsable de conditions de non sécurité, d'accidents éventuels et de situations dangereuses.

 L'accès aux extincteurs, aux sorties de secours, aux tableaux électriques et aux tableaux contenant les vannes d'arrêt et de réglage des fluides (gaz techniques, eau, etc.) doit être libre de tout

encombrement.

2.3 Interdictions

-  Interdire aux personnes non autorisées l'accès aux zones à risque.
-  Ne pas stocker de matériaux non identifiables.
-  Ne pas introduire dans le laboratoire des matériaux et des objets étrangers à son activité.
-  Ne pas conserver ou détenir des aliments ou des boissons dans l'armoire.
-  Ne pas fumer sur les lieux de travail.
-  Ne jamais travailler seuls dans des situations présentant des risques particuliers (agents chimiques, appareils ou réactions dangereuses, etc.).
-  Ne pas toucher les poignées de porte et les autres objets avec des gants ayant servi à manipuler les agents chimiques.
-  Il est interdit de jeter des substances chimiques ou des mélanges dans l'évier ou dans les corbeilles à papier. Les déchets solides souillés par des agents chimiques doivent être éliminés conformément aux normes en vigueur et collectés dans des récipients spéciaux prévus dans le laboratoire.
-  Il est interdit de mélanger les déchets sauf pour les codes CER analogues.
-  Il est interdit de mélanger les déchets dangereux avec les déchets non dangereux.
-  Ne pas installer l'armoire de sécurité dans des endroits où la ventilation est insuffisante ou inadéquate. L'armoire de sécurité est conçue pour être installée dans un lieu approprié, tels que les laboratoires et les entrepôts.
-  L'armoire de sécurité doit être installée, utilisée et conservée de manière à assurer la sécurité du personnel contre les risques d'incendie ou d'explosion.
-  Il n'est pas permis de stocker des substances qui, présentant des caractéristiques d'auto-inflammation ou d'instabilité, peuvent provoquer des incendies et des explosions.

2.4 Équipements de protection individuelle (EPI)



Il faut utiliser les Équipements de Protection Individuelle (EPI) quand il n'est pas possible d'éviter, de réduire ou de lutter efficacement contre les risques avec des mesures techniques de prévention.

L'équipement du personnel prévoit :

- des lunettes de sécurité ;
- des gants compatibles avec les substances manipulées et avec les activités menées :
 - de protection contre les agents chimiques (même à usage unique) ;
 - spéciaux hautes températures ;
 - pour liquides cryogéniques ;
- blouses à manches longues fermées aux poignets ;
- chaussures de sécurité mocassin.



Des opérations spéciales ou des substances particulièrement dangereuses peuvent exiger d'autres EPI ou des EPI supplémentaires pour une protection accrue même si les opérations se déroulent avec l'aide d'appareillages appropriés.

Comme par exemple :

- une visière de protection ;
- des équipements de protection des voies respiratoires.

Sont de plus prévus à l'intérieur des laboratoires, pour la gestion de situations d'urgence chimique (fuites, déversements, etc.) :

- des combinaisons de protection spéciales ;
- des masques faciaux complets ;
- des bottes.

3 DESCRIPTION

 Il incombe à l'utilisateur d'évaluer si l'armoire de sécurité convient à ses exigences.

 Ce type d'armoire de sécurité ne peut pas être utilisé comme dispositif de protection contre les risques biologiques.

 L'armoire de sécurité doit être considérée comme un véritable dispositif de sécurité : elle doit en effet garantir la santé des travailleurs dans le laboratoire.

3.1 Armoire de sécurité pour Produits Chimiques et Substances Corrosives

Le stockage de substances toxiques nécessite l'utilisation d'armoires de sécurité avec aspiration vers l'extérieur qui garantissent dès à présent un nombre élevé de renouvellements d'air, en indiquant les dangers des produits et/ou des agents chimiques qu'ils contiennent, au moyen de panneaux spéciaux.

Le stockage de substances acides et basiques nécessite l'utilisation d'armoires de sécurité avec aspiration vers l'extérieur qui garantissent entre 30 et 50 renouvellements d'air à l'heure, en indiquant les dangers des produits et/ou des agents chimiques qu'ils contiennent, au moyen de panneaux spéciaux.

Remarque : si des substances toxiques de nature basique ou acide sont présentes à l'intérieur de l'armoire destinée aux agents toxiques, il est nécessaire de prévoir leur séparation effective à l'intérieur de l'armoire elle-même.

3.2 Caractéristiques principales

La norme exige que les armoires, quel que soit leur type, répondent à un certain nombre de spécifications.

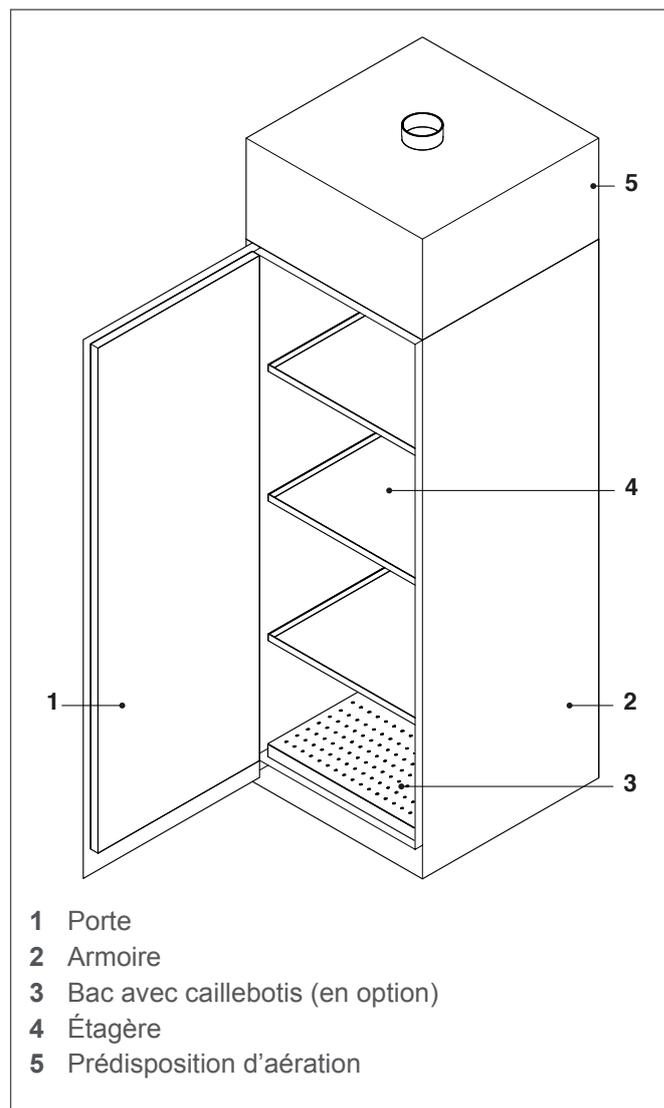
Les substances/mélanges liquides corrosifs doivent être stockés dans des armoires spéciales ventilées.

Les matériaux utilisés pour la construction de ces armoires sont particulièrement résistants à la corrosion.

Comme pour toutes les armoires à liquides, il convient que les étagères soient de rétention et qu'il y ait un bac sur le fond.

Il est important de noter que les acides et les bases sont incompatibles et doivent donc être placés dans des compartiments différents.

3.3 Structure



3.4 Utilisations prévues

Stockage en toute sécurité des différentes substances dangereuses, des poisons aux produits chimiques acides et basiques, présentes sur le lieu de travail et autre.

3.5 Utilisations non prévues

Tout ce qui n'est pas indiqué dans UTILISATIONS PRÉVUES.

3.6 Principe de fonctionnement

L'objectif principal d'une armoire de sécurité est le stockage en toute sécurité de substances dangereuses (solides ou liquides) en cas d'incendie, pendant une période de temps définie.

STRUCTURES ET PORTES

- des matériaux et des composants durables et une grande résistance à la corrosion pour garantir un long cycle de vie et éviter de graves dommages lors de l'utilisation normale.
- Le système d'assemblage et la mécanique qui l'accompagne sont conçus pour les atmosphères corrosives et, si possible, positionnés de manière à éviter tout contact direct.
- Les portes, équipées de charnières antiacides et d'une serrure de sécurité, permettent une large ouverture, en facilitant les opérations de chargement et de déchargement des conteneurs.

ASPIRATION (SI ELLE EST PRÉSENTE)

- Le plénum d'aspiration avec le tiroir porte-filtre, l'électro-aspirateur et le raccordement au tuyau d'extraction se trouve dans la partie supérieure de l'armoire, dissimulée par un carter métallique. Le carter est conçu pour permettre un accès facile et faciliter les opérations d'entretien.

SYSTÈMES DE STOCKAGE

- Les surfaces de stockage doivent pouvoir supporter la charge spécifiée par le fabricant.
- Les bacs internes sont facilement réglables en hauteur et peuvent être retirés sans qu'il soit nécessaire de les incliner.

BAC DE CONFINEMENT DES FUITES

- La protection contre les débordements est assurée par un bac spacieux placé au fond de l'armoire (en option).

4 INSTALLATION

4.1 Réception du produit

AVANT DE SIGNER LE DOCUMENT DE TRANSPORT (COMME INDiqué ÉGALEMENT SUR L'EMBALLAGE), VÉRIFIEZ IMMÉDIATEMENT L'INDICATEUR « TILTWATCH » APPLIQUÉ À L'EXTÉRIEUR DE L'EMBALLAGE. SI LE SIGNAL EST ROUGE, CELA SIGNIFIE QUE L'ARMOIRE DE SÉCURITÉ A ÉTÉ MANIPULÉE DE MANIÈRE INCORRECTE PENDANT LE TRANSPORT. VEUILLEZ INFORMER IMMÉDIATEMENT LE CHAUFFEUR ET LE TRANSPORTEUR, PUIS INSCRIVEZ VOTRE « ACCEPTATION AVEC RÉSERVE » SUR LE DOCUMENT DE TRANSPORT, EN EXPLIQUANT LES RAISONS.

4.2 Caractéristiques techniques

CODE		U.M.
Alimentation (monophasé)	220/230	V
	50	Hz
Absorption	74	W
Fusible de protection	5x20	mm
	flux rapide	1A
Portée maximum aspirateur	325	mc/h

SÉRIE CHEMICALS AVEC ASPIRATEUR ET FILTRE

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES (mm))	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO103 EO103G	600x600x1900 (1600+300) (550x550x1500)	75	80
EO104 EO104G	600x600x1900 (1600+300) (550x550x1500)	100	85
EO106 EO106G	1140x600x1900 (1600+300) (1080x550x1500)	100	125

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE CHEMICALS BASIC

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES (mm))	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO102	600x600x1600 (550x550x1500)	75	70
EO102G			75
EO105	1140x600x1600 (1080x550x1500)	100	110
EO105G			115

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE PVC HAUTE DENSITÉ

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES mm)	CAPACITÀ DI STOCCAGGIO*	POIDS (Kg)
EO102PVC	600x600x1600 (562x562x1470)	75	77
EO103PVC	600x600x1900 (562x562x1470)	75	85
EO104BPVC	600x600x1600 (562x562x1470)	100	78
EO104PVC	600x600x1900 (562x562x1470)	100	86
EO105PVC	1140x600x1600 (1102x562x1470)	150	87
EO106PVC	1140x600x1900 (1102x562x1470)	150	99
EO101PVC	600x500x790 (562x462x686)	50	32
EO100PVC	1140x500x790 (1102x462x686)	100	43

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE WOODLINE AVEC ASPIRATEUR ET FILTRE

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES mm)	CAPACITÀ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO103W	600x600x1900 (1600+300) (550x550x1500)	75	85
EO104W	600x600x1900 (1600+300) (550x550x1500)	100	86
EO106W	1140x600x1900 +60 (zoc- colo) (1090x550x1500)	100	99

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE WOODLINE BASIC

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES mm)	CAPACITÀ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO102W	600x600x1600 (550x550x1500)	75	85
EO105W	1140x600x1600 (1090x550x1500)	100	120
EO101W	560x500x640 +60 (zoccolo) (520x460x580)	40	39
EO100W	1120x500x640 +60 (zoccolo) (1070x460x580)	80	73

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE CS

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES mm)	CAPACITÀ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO103P EO103PG	600x600x1950 (595x567x1864)	100	78
EO106P EO106PG	1140x600x1950 (1025x567x1864)	200	115
EO104P/2C EO104PG/2C	600x600x1950 (595x567x930+930)	140	110
EO104P/3C EO104PG/3C	600x600x1950 (595x567x618+618+618)	210	115
EO104P/4C EO104PG/4C	1140x600x1950 (568+568x567x930+930)	280	140

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES mm)	CAPACITÀ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO103PS EO103PGS	600x600x1950 (595x567x1864)	100	80
EO106PS EO106PGS	1140x600x1950 (503+503x567 x1864)	200	130

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE MULTIRISK

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES mm)	CAPACITÀ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EOB60 EOB60G	600x600x1950 (595x540x1864)	100	68
EOB62 EOB62G	600x600x1950 (595x540x930+930)	140	70
EOB63 EOB63G	600x600x1950 (595x540x618+618+618)	210	73
EOB120 EOB120G	1200x600x1950 (1130x540x1864)	210	125
EOB124 EOB124G	1200x600x1950 (568+568x540x930+930)	280	135
EOB60UB	600x600x700 (595x540x620)	70	35
EOB120UB	1200x600x700 (1130x540x620)	140	50

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

ARMOIRE POUR STOCKAGE DES POISONS

Spécialement conçu pour le stockage et l'isolation des poisons, des produits chimiques toxiques et des CMR.

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES mm)	CAPACITÀ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO107	500x300x400 (480x270x390)	25	10

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE E-LINE

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES mm)	CAPACITÀ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
E740/54	540x450x2000 (530x430x1980)	64	45
E740	1000x450x2000 (990x430x1980)	100	65
E740/54S	540x450x1000 (530x430x998)	30	35
E740/S	1000x450x1000 (990x430x998)	70	45

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE CYTOTOXIC

Armoires de sécurité pour le stockage des produits cytotoxiques pour la chimiothérapie.

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES (mm))	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO103H	600x600x1900 (1600+300) (550x550x1500)	100	93
EO103GH			95
EO106H	1140x600x1900 (1600+300) (1080x550x1500)	200	130
EO106GH			133

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE COMBISTORAGE UNDERBENCH

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES (mm))	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO140BD EO140BD	330x520x620 (33 x430x530)	9	51
EO714AD EO714BD	330x520x720 (33 x430x630)	18	54
EO140AS EO140BS	330x520x620 (33 x430x530)	9	51
EO714AS EO714BS	330x520x720 (33 x430x630)	18	54
EO140AC EO140BC	330x520x620 (33 x430x530)	9	51
EO714AC EO714BC	330x520x720 (33 x430x630)	9	54
EO150AD EO150BD	495x520x620 (430x430x530)	12	53
EO715AD EO715BD	495x520x720 (430x430x630)	24	56
EO150AS EO150BS	495x520x620 (430x430x530)	12	53
EO715AS EO715BS	495x520x720 (430x430x630)	24	56
EO150AC EO150BC	495x520x620 (430x430x530)	12	53
EO715AC EO715BC	495x520x720 (430x430x630)	12	56
EO160AD EO160BD	595x520x620 (530x430x530)	15	55
EO716AD EO716BD	595x520x720 (530x430x630)	30	58
EO160AS EO160BS	595x520x620 (530x430x530)	15	55
EO716AS EO716BS	595x520x720 (530x430x630)	30	58
EO160AC EO160BC	595x520x620 (530x430x530)	15	55
EO716AC EO716CBC	595x520x720 (530x430x630)	15	58
EO190AB EO190CAB	890x520x 620 (425+425x430x530)	9+9	99
EO719AB EO719CAB	890x520x 720 (425+425x430x630)	18+18 9+9	99
EO100AB EO100CAB	990x520x 620 (450+450x430x530)	10+10	104

CODE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES (DIMENSIONS INTERNES (mm))	CAPACITÉ DE STOCKAGE*	POIDS (Kg)
EO710AB EO710CAB	990x520x 720 (450+450x430x630)	20+20 10+10	110
EO110AB EO110CAB	1090x520x 620 (490+490x430x530)	12+12	104
EO711AB EO711CAB	1090x520x 720 (490+490x430x630)	24+24 12+12	114

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

4.2.1 Électro-aspirateur (s'il est présent)

Structure en technopolymère autoextinguible V2, antistatique et résistant aux agents corrosifs.

Turbine centrifuge hélicoïdale à haut rendement.

Moteur à induction de classe B, avec thermoprotecteur et roulements lubrifiés en permanence.

Boîte porte-contacts externe (pour faciliter le raccordement électrique) et grille de protection aspiration.

Construction avec double isolation.

Conforme aux normes GEI 61-28-IEC 342-1.

		U.M.
Alimentation	230	V CA
	50	Hz
Degré de protection	IP 54	
Température max.	55	°C

4.3 Transport

Les instructions de cette section doivent être respectées pendant le transport de l'armoire de sécurité, c'est-à-dire pendant :

- l'entreposage
- la première utilisation
- le repositionnement

 Ne jamais déposer/poser brusquement l'armoire car, bien qu'elle soit assez massive, elle pourrait être endommagée et les arêtes vives pourraient endommager la surface du sol.

CONTRÔLE PRÉVENTIF DES ESPACES DE TRANSPORT ET D'INSTALLATION

LIEU	DIMENSIONS	UNITÉ
CAMION	Avec des caractéristiques qui supportent le poids de l'armoire	
TRANSIT	Hauteur minimale	4 m
	Largeur minimale	3 m
RÉCEPTION	Vérifier la zone de réception (par exemple, rampe de chargement, surface plane)	
PORTES	Hauteur minimale	2,30 m
MONTE-CHARGES	Charge utile	500 kg
	Hauteur minimale (Portes comprises)	2,30 m
	Profondeur minimum (En cas de portes basses)	2,30 m
	Largeur minimale	1,50 m
ÉCHELLES	Largeur minimale	1,50 m
	Profondeur du palier	2,20 m
	Si au-delà du premier étage, prévoir un monte-charge	

4.3.1 Conditions de transport



Pendant le transport, elle doit être manipulée avec précaution et toujours maintenue en position verticale.

L'armoire de sécurité est fournie déjà assemblée, emballée dans un film thermoformé et sur une palette en bois pouvant être soulevée au moyen d'un chariot élévateur.

Le transport peut être effectué à l'aide de véhicules et/ou de moyens de transport industriels, tels que des camions, avec des caissons de taille suffisante pour contenir l'armoire.

Elle doit être correctement ancrée au moyen de transport (par exemple au moyen de cordes).

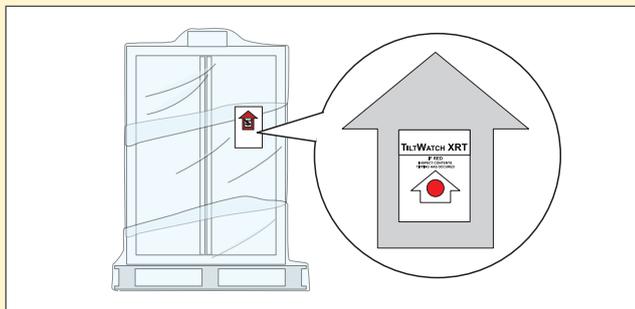
Pendant le transport, elle doit être protégée de la pluie, de la neige, de la grêle, du vent et de toute autre condition météorologique défavorable. À cette fin, il est recommandé d'utiliser des moyens de transport avec des caissons fermés (camionnettes, camions bâchés, etc.) ou de les couvrir avec des bâches imperméables.

4.3.2 Vérification des dommages causés pendant le transport

Vérifier l'état de l'armoire de sécurité par une inspection visuelle.

L'INDICATEUR « TILTWATCH » est présent sur l'emballage.

Lorsque le signal est rouge, cela signifie que pendant le transport ou la manutention, l'armoire est tombée ou a été soumise à un choc ou à une oscillation excessive.



Si l'INDICATEUR « TILTWATCH » est rouge, informez immédiatement le chauffeur et le transporteur. Le produit doit être inspecté pour vérifier qu'il n'est pas endommagé.

En outre, inscrivez sur le DDT la « réserve » du retrait en justifiant le motif. Dans tous les cas, les procédures standard de traitement des plaintes doivent être suivies.



Les dommages de transport doivent être attribués au transporteur et signalés.

4.4 Entreposage

Les instructions de cette section doivent être respectées pendant les périodes d'entreposage temporaire qui peuvent se produire dans les situations suivantes :

- installation non immédiate après la livraison ;
- désinstallation et entreposage en attendant le repositionnement.

L'armoire de sécurité doit être entreposée et transportée dans les conditions de sécurité suivantes :

- Isolation des sources d'énergie.
- Enlever la poussière et les corps étrangers.
- Couvrir avec des bâches en plastique.
- Stocker dans un endroit sec, à l'abri de la poussière et des contaminants.

Caractéristiques environnementales pour l'entreposage

- Température admissible : de 0°C à 35°C.
- Humidité relative admissible : 30-70 % (en l'absence de condensation).
- Éclairage naturel et/ou artificiel approprié.
- Protection adéquate contre les agents atmosphériques.
- Espace suffisant pour effectuer les opérations de levage et de transport en toute sécurité et avec facilité.
- Surface d'appui horizontale dont la capacité de charge est supérieure à la masse des pièces de l'armoire de sécurité.



Ne pas monter et ne pas placer d'objets sur l'armoire de sécurité.

4.5 Prédpositions à la charge du client

Les prédpositions suivantes relèvent de la responsabilité du client :

- l'éclairage des zones de travail (d'une intensité et d'une distribution suffisantes, conformément à la réglementation en vigueur).
- le raccordement au réseau électrique..
- Tuyaux d'extraction

4.6 Manutention



Avant de commencer les opérations de manutention, s'assurer que la zone de manutention et d'installation est libre de tout obstacle et qu'il y a suffisamment d'espace pour déplacer l'armoire et ses accessoires en toute sécurité.

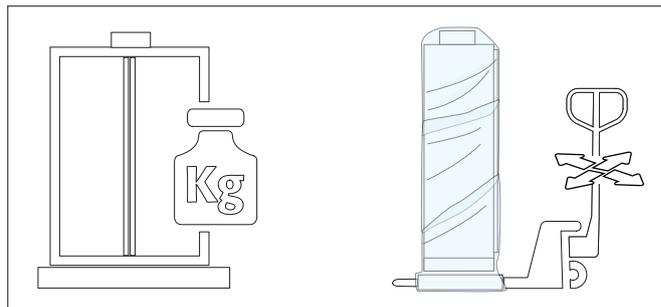


Vérifier que la capacité de charge de l'équipement utilisé pour déplacer l'armoire est suffisante pour la masse à soulever (voir le «4.2 Caractéristiques techniques» a pag. 11).



Avant le levage, s'assurer que personne ne se trouve à proximité immédiate de la zone de travail.

4.6.1 Armoire emballée



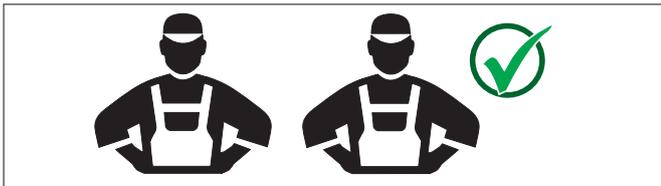
Utiliser un transpalette pour déplacer l'armoire, en position verticale, verrouillée et protégée contre le glissement jusqu'au point d'installation final.

-  Il est interdit d'utiliser des appareils dont la largeur de charge dépasse les largeurs d'accès.
-  La largeur d'accès nette de la base doit être prise en compte lors de la sélection du transpalette.
-  Les protections de transport sur les arêtes des portes ne doivent être enlevées qu'au moment de l'installation.
-  Nous ne pouvons garantir la qualité nécessaire que si l'armoire est transportée sur le lieu d'utilisation par notre personnel spécialisé et spécialement formé.

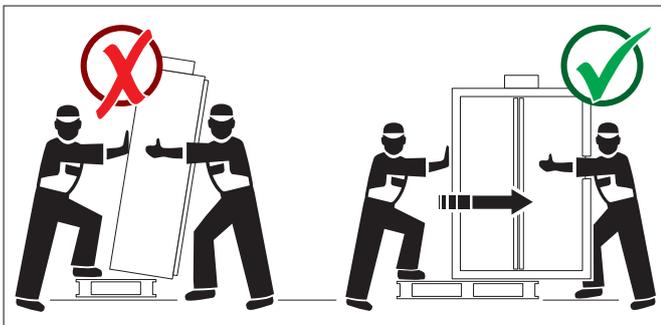
4.6.2 Armoire déballée et assemblée

Une fois l'emballage déballé, la manipulation se fait manuellement. Au moins deux personnes spécialisées sont nécessaires pour la manutention.

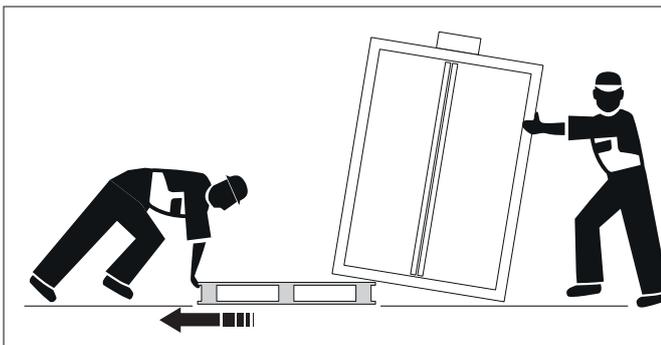
-  Il est interdit de disperser le matériel d'emballage dans l'environnement et de le laisser à la portée des enfants car il peut être une source potentielle de danger. Il doit donc être éliminé conformément à la législation en vigueur.



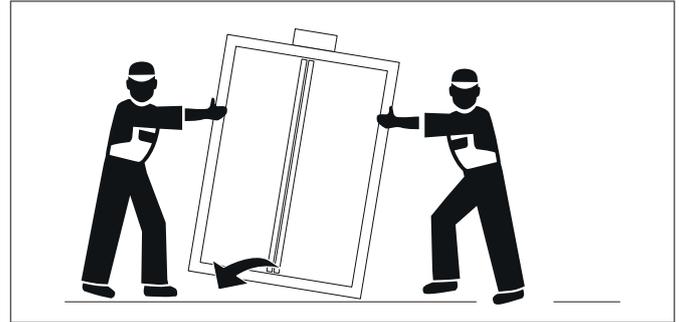
Déplacer l'armoire en la faisant glisser sur la palette.



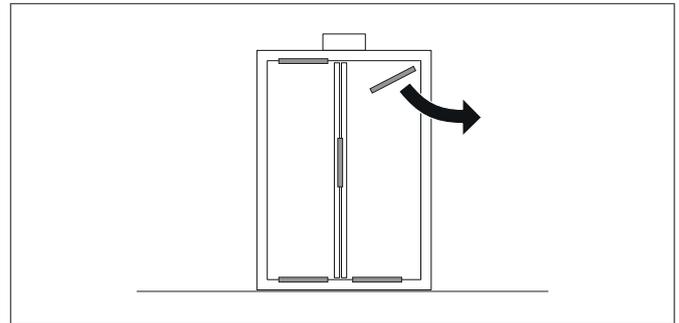
Lorsque l'armoire repose sur le sol, la soutenir pour permettre de retirer la palette.



Lorsque la palette est retirée, abaisser l'armoire lentement et sans à-coups pour éviter de l'endommager.



Après l'installation, retirer les protections de transport dans les arêtes des portes.



 **EXACTA** décline toute responsabilité pour tout dommage aux personnes et/ou aux choses, découlant d'un soulèvement incorrect de l'armoire :

- effectué par du personnel non autorisé ou mal formé ;
- avec des moyens de levage inadéquats ;
- sans suivre les indications et les procédures de fonctionnement décrites dans ce manuel.

4.7 Lieu de positionnement

ZONE

La zone d'installation doit prévoir :

- Une zone libre autour de l'armoire pour permettre l'ouverture des portes et l'espace nécessaire à l'utilisateur pour agir.
- Que l'aération du local (en particulier pour les armoires sans système de ventilation) est adéquate.
- Qu'aucune explosion ou incendie ne peut se produire dans l'environnement de travail en cas d'émanation de vapeurs de liquides combustibles.
- Que la zone ne se trouve pas à proximité de lieux de travail où sont effectuées des opérations comportant un risque d'inflammation (par exemple, des opérations de meulage ou de soudage).
- Qu'il n'y a pas de risque de dommages dus au passage des véhicules.
- La zone ne doit pas être placée à l'extérieur et, en tout état de cause, elle doit être protégée du contact direct avec les agents atmosphériques.

AVEC SYSTÈME D'ASPIRATION

Raccorder la sortie de l'aspirateur de l'armoire de la pièce d'utilisation au moyen d'un tuyau d'une longueur maximale de 15 mètres.

Utilisation maximale de 3 coudes à 90° avec tuyaux de 125 mm minimum et 200 mm maximum.

L'entrée d'air se trouve à l'arrière.

SANS SYSTÈME D'AÉRATION

⚠ L'intérieur de l'armoire sans aération est considéré comme une zone à risque d'explosion de CLASSE 1. Respecter les dispositions des directives en matière de protection contre les explosions, notamment en ce qui concerne la prévention des charges électrostatiques..

👉 Si l'armoire est utilisée sans raccordement d'air d'évacuation, l'utilisateur doit le marquer.

👉 Si les produits sont corrosifs à l'intérieur, la garantie n'est plus valable.

PLAN D'APPUI

Le plan d'appui doit prévoir :

- une surface qui doit être stable et solide, plane et ignifuge.
- Il doit avoir des caractéristiques telles qu'il puisse supporter le poids de l'armoire (voir le paragraphe «4.2 Caractéristiques techniques» a pag. 11) à pleine charge.
- Il doit avoir une planéité minimale de +/- 5 mm/m.

ÉCLAIRAGE

Un bon éclairage est nécessaire pour une utilisation sécurisée de l'armoire.

L'armoire n'est pas équipée d'un éclairage intérieur, il suffit de fournir un éclairage ambiant adéquat.

Éclairage suggéré : environ 300 - 600 lux..

CONDITIONS AMBIANTES

La zone d'installation doit répondre aux exigences environnementales suivantes :

- Température admissible : de 0°C à +35°C
- Humidité relative admissible : de 30 % à 70 %

SOURCES D'ÉNERGIE

Prévoir une prise de courant correctement mise à la terre près de la zone de positionnement.

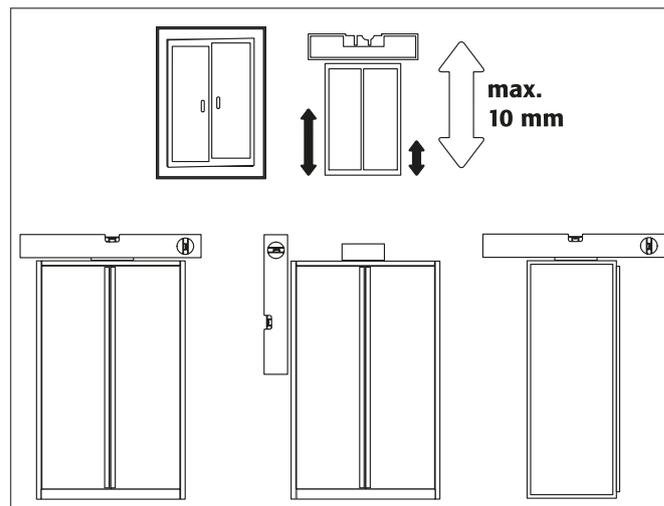
Le point de raccordement pour la mise à la terre est situé sur le toit de l'armoire, dans le coin arrière droit.

4.8 Positionnement

⚠ La responsabilité du fabricant de l'appareil est limitée aux composants d'origine installés par lui-même, leur modification ou remplacement échappant à son contrôle.

⚠ Toute altération, même minime, non structurelle ou fonctionnelle, dégage le fabricant de toute responsabilité en cas de pannes, dommages, dysfonctionnements, etc., et entraîne de plus la nullité immédiate de la certification et la perte du droit à garantie et à l'assistance.

Vérifier que l'armoire est en position VERTICALE (par rapport au sens d'ouverture des portes) et stable.



Si nécessaire, mettre l'armoire à niveau à l'aide des pieds de support.

4.9 Équipement interne

👉 Les pièces détachées (par exemple les bacs coulissants) doivent toujours être installées/insérées entièrement pour garantir une fermeture sûre des portes de l'armoire en cas d'incendie.

4.9.1 Bac de rétention sur le fond (en option)

⚠ L'utilisation comme surface d'appui pour le bac de rétention (1) n'est autorisée qu'en combinaison avec un élément en tôle perforée.

4.9.2 Étagères de rétention

Les étagères sont fixées à l'aide de supports sur crémaillère.

👉 Le réglage en hauteur des étagères des armoires de sécurité n'est autorisé que pour le personnel autorisé car il est nécessaire de contrôler la bonne fermeture de la porte.

5 UTILISATION



Les substances auto-inflammables ou décomposables ne peuvent pas être stockées !

5.1 Espaces utiles et passages

La zone d'ouverture des portes et des tiroirs des armoires doit toujours être libre et dégagée de tout objet qui limite leur fonctionnalité et utilisation.



Ne jamais laisser les portes et les tiroirs ouverts.



L'armoire doit être installée, utilisée et stockée de manière à assurer la protection des salariés, notamment contre les risques éventuels d'incendie et d'explosion.

5.2 Mise en service

Avant la première mise en service, l'utilisateur doit vérifier que l'armoire de sécurité n'est pas endommagée, que les éléments d'étanchéité ne sont pas défectueux ou détachés, que l'orientation est correcte et que les éléments de la porte fonctionnent sans problème.



N'utiliser l'armoire et ses accessoires que s'ils sont en parfait état.

5.3 Stockage



Le stockage de liquides corrosifs peut entraîner une fonctionnalité limitée des composants importants pour la sécurité.

Les récipients contenant des produits chimiques agressifs ininflammables (acides et bases) doivent être stockés dans des armoires ou des tiroirs spéciaux pour les acides et les bases.

Chaque conteneur stocké réduit le volume minimal de collecte requis par rapport à la quantité totale de stockage (voir le paragraphe «4.9.1 Bac de rétention sur le fond (en option)» a pag. 16).

5.3.1 Capacité de stockage

Les tableaux suivants indiquent la capacité de stockage de l'armoire de sécurité selon la série et le modèle.

SÉRIE CHEMICALS AVEC ASPIRATION ET FILTRE

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO103 EO103G	75
EO104 EO104G	100
EO106 EO106G	100

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE CHEMICALS BASIC

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO102 EO102G	75
EO105 EO105G	100

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE PVC HAUTE DENSITÉ

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO102PVC	75
EO103PVC	75
EO104BPVC	100
EO104PVC	100
EO105PVC	150
EO106PVC	150
EO101PVC	50
EO100PVC	100

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE WOODLINE AVEC ASPIRATION ET FILTRE

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO103W	75
EO104W	100
EO106W	100

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE WOODLINE BASIC

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO102W	75
EO105W	100
EO101W	40
EO100W	80

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE CS

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO103P EO103PG	100
EO106P EO106PG	200
EO104P/2C EO104PG/2C	140
EO104P/3C EO104PG/3C	210
EO104P/4C EO104PG/4C	280
EO103PS EO103PGS	100
EO106PS EO106PGS	200

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE MULTIRISK

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EOB60 EOB60G	105
EOB62 EOB62G	140
EOB63 EOB63G	210
EOB120 EOB120G	210
EOB124 EOB124G	280
EOB60UB	70
EOB120UB	140

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

ARMOIRE POUR STOCKAGE DES POISONS

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO107	25

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE E-LINE

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
E740/54	64
E740	100
E740/54S	30
E740/S	70

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE CYTOTOXIC

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO103H EO103GH	100
EO106H EO106GH	200

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE COMBISTORAGE UNDERBENCH

CODE	CAPACITÉ DE STOCKAGE*
EO140BD EO140BD	9
EO714AD EO714BD	18
EO140AS EO140BS	9
EO714AS EO714BS	18
EO140AC EO140BC	9
EO714AC EO714BC	9
EO150AD EO150BD	12
EO715AD EO715BD	24
EO150AS EO150BS	12
EO715AS EO715BS	24
EO150AC EO150BC	12
EO715AC EO715BC	12
EO160AD EO160BD	15
EO716AD EO716BD	30
EO160AS EO160BS	15
EO716AS EO716BS	30
EO160AC EO160BC	15
EO716AC EO716CBC	15
EO190AB EO190CAB	9+9
EO719AB	18+18
EO719CAB	9+9
EO100AB EO100CAB	10+10
EO710AB	20+20
EO710CAB	10+10
EO110AB EO110CAB	12+12
EO711AB	24+24
EO711CAB	12+12

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

5.4 Étagères de rétention et bac de rétention

La peinture poudre et les étagères en acier inoxydable sont résistants aux vapeurs acides et basiques.

En cas de déversement de liquide, celui-ci doit être absorbé immédiatement par des moyens appropriés (pour plus d'informations, voir le site www.exactaoptech.com).

Les tableaux suivants indiquent la capacité de chargement des étagères de rétention et la capacité de collecte du bac fourni avec les Armoires de sécurité selon la série et le modèle.

SÉRIE CHEMICALS AVEC ASPIRATION ET FILTRE

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EO103 EO103G	3 étagères	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO104 EO104G	Compartiment supérieur : 2 étagères de largeur maximale en acier verni pour les acides. Compartiment inférieur : 2 étagères de largeur maximale en acier inoxydable pour les bases.	
EO106 EO106G	3 étagères	80 kg/étagère (distribués uniformément)

SÉRIE CHEMICALS BASIC

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EO102 EO102G	3 étagères	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO105 EO105G	3 étagères	80 kg/étagère (distribués uniformément)

SÉRIE PVC HAUTE DENSITÉ

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EO102PVC	3 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO103PVC	3 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO104BPVC	2 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO104PVC	2 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO105PVC	3 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO106PVC	3 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO101PVC	2 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO100PVC	2 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)

SÉRIE WOODLINE AVEC ASPIRATION ET FILTRE

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EO103W	3 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO104W	Compartiment supérieur : 2 étagères en PVC largeur maximale pour les acides ; Compartiment inférieur : 2 étagères en PVC largeur maximale pour les bases	
EO106W	2 étagères en PVC par compartiment	40 kg/étagère (distribués uniformément)

SÉRIE WOODLINE BASIC

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EO102W	2 étagères en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO105W	2 étagères en PVC par compartiment	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO101W	2 tiroirs amovibles avec bac de rétention en PVC	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO100W	2 tiroirs amovibles avec bac de rétention en PVC par compartiment	40 kg/étagère (distribués uniformément)

(*)Capacité approximative de flacons de 1 litre par armoire

SÉRIE CS

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EO103P EO103PG	3 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO106P EO106PG	3 étagères en acier verni	80 kg/étagère (distribués uniformément)
EO104P/2C EO104PG/2C	2 étagères en acier verni + 2 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO104P/3C EO104PG/3C	4 étagères en acier verni + 2 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO104P/4C EO104PG/4C	6 étagères en acier verni + 2 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO103PS EO103PGS	3 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO106PS EO106PGS	3 étagères en acier verni par compartiment	80 kg/étagère (distribués uniformément)

SÉRIE MULTIRISK

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EOB60 EOB60G	3 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EOB62 EOB62G	Compartiment pour ACIDES : 2 étagères en acier verni Compartiment pour BASES : 2 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EOB63 EOB63G	Compartiment pour ACIDES : 2 étagères en acier verni Compartiment pour BASES : 2 étagères en acier inox Compartiment pour SUBSTANCES TOXIQUES : 2 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EOB120 EOB120G	3 étagères en acier verni	80 kg/étagère (distribués uniformément)
EOB124 EOB124G	Compartiment pour ACIDES : 2 étagères en acier verni Compartiment pour BASES : 2 étagères en acier inox Compartiment pour SUBSTANCES TOXIQUES : 2 étagères en acier verni. Compartiment pour PRODUITS NOCIFS : 2 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EOB60UB	2 étagères en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EOB120UB	2 étagères en acier verni	80 kg/étagère (distribués uniformément)

ARMOIRE POUR STOCKAGE DES POISONS

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EO107	2 étagères en acier inox	5 kg/étagère (distribués uniformément)

SÉRIE E-LINE

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
E740/54	3 étagères + 1 bac de rétention en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
E740	3 étagères + 1 bac de rétention en acier verni	80 kg/étagère (distribués uniformément)
E740/54S	1 étagère + 1 bac de rétention en acier verni	40 kg/étagère (distribués uniformément)
E740/S	1 étagère + 1 bac de rétention en acier verni	80 kg/étagère (distribués uniformément)

SÉRIE CYTOTOXIC

CODE	ACCESSOIRES FOURNIS	CHARGE CAPACITÉ MAXIMUM
EO103H EO103GH	3 étagères en acier inox	40 kg/étagère (distribués uniformément)
EO106H EO106GH	3 étagères en acier inox	80 kg/étagère (distribués uniformément)



Ne pas dépasser la charge totale de l'armoire.

6 ENTRETIEN

L'armoire est un dispositif de protection collective (DPC) et doit être contrôlée au moins une fois par an (par le Service Technique d'Assistance agréé).

En cas de stockage de liquides corrosifs, vérifier les dispositifs de sécurité une fois tous les six mois (par le Service Technique d'Assistance agréé).

N'utiliser que des pièces de rechange d'origine.

Avec un entretien et une assistance réguliers, la durée de vie prévue d'une Armoire de sécurité est d'environ 10 ans.

Certains composants devront peut-être être remplacés avant cette date.



Chaque armoire doit être accompagnée d'un **Registre de contrôle et d'entretien** comme prévu dans le paragraphe suivant.



ÉVITER toute modification ou manipulation de pièces même peu importantes. L'entretien de l'armoire de sécurité doit être effectué par le personnel du Service Technique d'Assistance agréé.



Avant de s'approcher de tout appareil électrique, s'assurer que l'alimentation a bien été COUPÉE.

6.1 Registre de contrôle et d'entretien

Un **Registre de contrôle et d'entretien** doit être prévu pour chaque armoire de sécurité, il doit comprendre :

- les données d'identification de l'armoire de sécurité ;
- les données des opérations d'entretien et des contrôles de rendement effectués, indiquées par ordre chronologique ;
- la signature du technicien qui a effectué les opérations.

Les procès-verbaux des contrôles et des opérations d'entretien délivrés doivent être joints au **Registre de contrôle et d'entretien**.



Il peut arriver que d'autres contrôles et opérations s'avèrent nécessaires sur demande du fabricant et/ou de l'installateur de l'armoire de sécurité conformément à la notice délivrée par le fabricant.

6.2 Entretien ordinaire

L'entretien ordinaire d'un équipement de protection collective est fondamental pour la protection de la santé de l'opérateur et des utilisateurs du laboratoire.

Il comprend l'entretien et les contrôles périodiques de l'armoire de sécurité.

6.2.1 Contrôles quotidiens et mensuels à effectuer de manière indépendante

CONTRÔLE FONCTIONNEL QUOTIDIEN

- vérifier les bacs de rétention (absorber et éliminer les fuites éventuelles).

CONTRÔLE FONCTIONNEL HEBDOMADAIRE

- vérification visuelle de l'intégrité du cordon d'alimentation électrique (en cas de détérioration, informer le service d'assistance technique).

CONTRÔLE FONCTIONNEL MENSUEL

- Le fonctionnement parfait des portes :
 - charnières
 - systèmes de verrouillage
 - ferme-porte (s'il est installé)
 - système de verrouillage des portes
- ouvertures d'aération
- raccordement de la mise à la terre

Huiler et graisser toutes les pièces mobiles, en utilisant uniquement des huiles exemptes de résines et d'acides.

CONTRÔLE FONCTIONNEL ANNUEL

- nettoyage interne, vérification du fonctionnement.

CONTRÔLE FONCTIONNEL 5 ANS

- tests instrumentaux des courants de dispersion et de la sécurité électrique (si cela est nécessaire).



En cas de dommage, contacter le Service Technique d'Assistance agréé pour faire réparer l'armoire avec des composants d'origine. Les armoires peuvent être nettoyées avec un détergent ménager délicat et un chiffon doux.

6.3 Entretien extraordinaire

Sont englobées dans l'entretien extraordinaire toutes les opérations d'entretien telles que l'entretien d'amélioration et l'entretien préventif d'envergure (comme par exemple les contrôles techniques, qui en général augmentent la valeur des systèmes et/ou prolongent leur durée de vie).



A la fin de toutes les opérations, le Service Technique d'Assistance agréé doit délivrer un protocole de validation pour chaque armoire dans laquelle :

- sont consignés tous les résultats obtenus sur le terrain ;
- sont joints tous les originaux des certificats produits concernant l'appareillage utilisé ;
- sont joints toutes les copies conformes originales des certificats de calibrage des instruments.

6.3.1 Remplacement du filtre d'aspiration d'air

Le filtre à air doit être remplacé si nécessaire et en tout cas une fois par an.

Pour remplacer le filtre, procéder comme suit :

- Débrancher le cordon d'alimentation de l'armoire de sécurité.
- Ouvrir le système d'aspiration par le haut et retirer le filtre à deux mains, en utilisant des gants en latex et un masque de protection.
- Retirer le filtre de son logement et le ranger dans un endroit approprié.
- Retirer le nouveau filtre de l'emballage et l'insérer dans le logement du filtre du système d'aspiration.
- Insérer le filtre et le pousser dans la position.



Les filtres remplacés ne doivent pas être jetés dans la nature.

7 DÉSACTIVATION ET MISE AU REBUT



Lors de l'élimination de l'armoire de sécurité avec serrure ou système de verrouillage de la porte, S'ASSURER qu'ils ont été rendus inutilisables pour éviter que des enfants ne soient coincés à l'intérieur.

7.1 Désactivation

En cas de transfert dans un autre site, d'entreposage ou de fin de vie technique et opérationnelle, l'armoire doit être désactivée.

Il faut par conséquent :

- éteindre l'appareil ;
- débrancher les sources d'alimentation en énergie ;
- désassembler et séparer les unités qui composent l'appareil ;

Pour le déplacement des pièces de l'armoire et leur entreposage temporaire, protéger les pièces les plus à risque telles que :

Porte	Utiliser un emballage rigide (cage en bois, carton rigide) en veillant tout particulièrement aux coins.
Étagères et parties vernies	Revêtir d'un papier léger et couvrir ensuite de plastique (polyéthylène léger) pour abriter de l'humidité. Emballer dans du carton léger pour protéger contre les chocs.
Tableaux électriques et accessoires	Revêtir de plastique (polyéthylène léger) pour abriter de l'humidité et emballer dans du carton léger pour protéger contre les chocs.

7.1.1 Précautions d'entreposage

Installer l'armoire ou ses composants dans des locaux dûment protégés, avec 70 % maximum d'humidité relative et une température comprise entre 0°C et +35°C.

A la sortie de l'entrepôt, avant de procéder à la nouvelle installation, il est recommandé de :

- contrôler l'état des appareils électriques ;
- faire contrôler l'armoire par le Service Technique d'Assistance agréé, demander les procès-verbaux des contrôles et des opérations d'entretien mis à jour et les joindre au **Registre de contrôle et d'entretien**.



Ne jamais laisser l'armoire exposée aux intempéries.



En cas de doute concernant le transport et l'entreposage, contacter le Service Technique d'Assistance agréé.

7.2 Mise au rebut

S'il faut mettre l'armoire au rebut, procéder au tri de ses pièces.

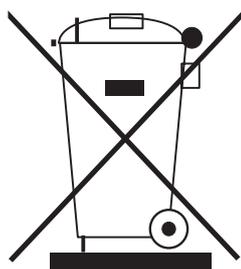
Diviser les matériaux selon leur nature, en faisant appel à des entreprises spécialisées chargées de leur collecte, conformément aux réglementations en vigueur.

 **EXACTA** décline toute responsabilité en cas de dommages subis par des personnes, des animaux ou des biens dérivant de la réutilisation de pièces de l'armoire pour des utilisations ou des situations de montage autres que celles d'origine.

 L'armoire est réalisée dans des matériaux non-biodégradables. S'adresser à des entreprises agréées et spécialisées pour l'élimination des pièces ou de l'armoire tout entière. Se référer aux lois locales en matière d'élimination des déchets.

7.3 Information aux utilisateurs

L'Armoire de Sécurité pour Produits inflammables est soumise au traitement prévu par l'art. 13 « Exécution des Directives 2002/95/CE, 2002/96/CE et 2003/108/CE, relatives à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, ainsi qu'à l'élimination des déchets ».



Le symbole de la poubelle barrée apposé sur l'appareil ou sur son emballage indique que le produit en fin de vie doit faire l'objet d'une collecte sélective. La collecte sélective de cet appareil en fin de vie est organisée et gérée par le producteur. L'utilisateur qui veut éliminer son appareil doit donc contacter le producteur et suivre le

système adopté par celui-ci pour permettre la collecte sélective de l'appareil en fin de vie. Une collecte sélective appropriée de l'appareil en vue de son acheminement vers la filière de recyclage, de traitement et d'élimination compatible avec la préservation de l'environnement contribue à éviter des effets négatifs sur l'environnement et sur la santé et favorise la réutilisation et/ou le recyclage des matériaux composant l'appareil.

 L'élimination abusive du produit par l'utilisateur comporte l'application des sanctions administratives prévues.

8 ANOMALIES



EXACTA décline toute responsabilité en cas de dommages subis par des personnes, des animaux domestiques ou des biens dérivant du non-respect des consignes de sécurité et des recommandations contenues dans la documentation fournie.



En cas d'anomalies, contacter le Service Technique d'assistance agréé.



EXACTA

Via Peschiere, 53/A - 31032 Conscio - Casale sul Sile (TV) - Italy

Tel. +39 0422 785539 - Fax +39 0422 827739

www.exactaoptech.com